



FINANCIÈRE GALILÉE



POLITIQUE D'EXCLUSIONS

Novembre 2022

POLITIQUE D'EXCLUSIONS

À PROPOS DE FINANCIÈRE GALILÉE

Proche des Institutions Européennes à Strasbourg, Financière Galilée est une société de gestion de portefeuille indépendante créée en 2000 et spécialisée dans l'investissement financier pour une clientèle de particuliers, d'entreprises et d'institutionnels.

Au travers de solutions d'investissement sur-mesure en gestion collective et en gestion privée, nous mettons à disposition d'investisseurs particuliers et institutionnels deux expertises majeures : la sélection de fonds et la sélection de titres.

Pour plus d'informations : www.figalile.com

OBJET ET PORTÉE

Financière Galilée a mis en place une politique d'investissement responsable en intégrant la prise en compte de critères extra-financiers dans sa gestion. Elle a ainsi développé un processus d'investissement responsable autour de 4 axes :

- L'exclusion des sociétés qui ne nous semblent pas alignées avec les grands enjeux sociétaux actuels.
- Une analyse de titres fondée, entre autres, sur la manière dont les entreprises sont exposées et prennent en compte les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs activités.
- L'évaluation et le suivi d'indicateurs de durabilité au niveau de nos portefeuilles, basés sur les éléments transmis par le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics®.
- Une politique d'engagement qui cherche plus directement via le dialogue et le vote, à mobiliser les entreprises autour des grands enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'aujourd'hui.

La politique d'exclusions constitue donc la première étape sur laquelle repose notre processus d'investissement responsable. Elle permet de déterminer les contours de l'univers d'investissement. Cette politique est l'un des outils principaux au service de notre stratégie d'investissement responsable et contribue ainsi à la démarche responsable globale de Financière Galilée.

Par ailleurs, un comité ESG consultatif a vocation à être saisi en interne pour toute question portant sur l'éligibilité d'un investissement au sein des OPCVM et des mandats ou en cas de controverse importante pouvant remettre en cause le cas d'investissement initial. Ce comité est composé de la Direction, des gérants de portefeuilles, du Responsable Conformité et Contrôle Interne et du Contrôleur des risques.

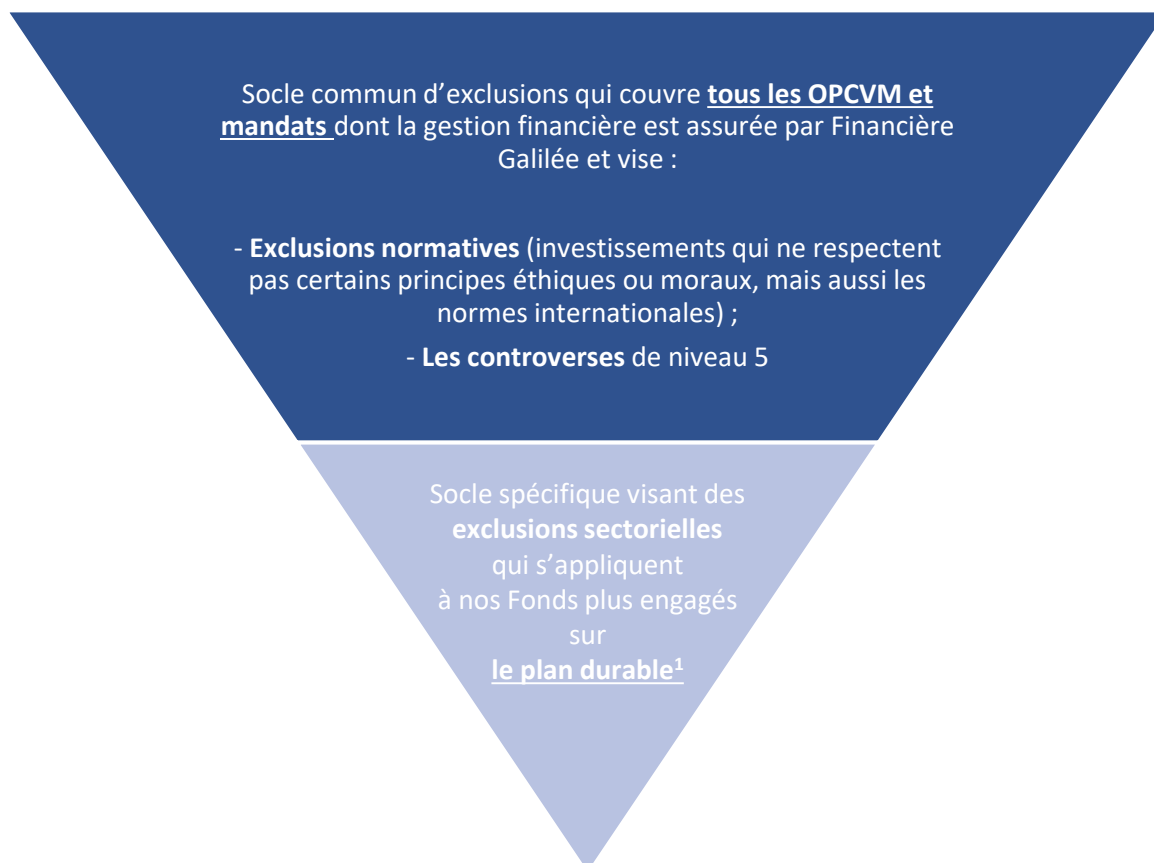
Cette politique d'exclusions est mise à jour annuellement par les gérants et analystes.

La politique d'exclusions de Financière Galilée détaillée est consultable sur son site internet via le lien suivant : <https://www.figalile.com/reglementation>

POLITIQUE D'EXCLUSIONS

CHAMPS D'APPLICATION DE LA POLITIQUE

Ce document présente deux niveaux d'exclusions qui s'appliquent à différents périmètres :



Dans les processus de sélection de fonds par l'équipe multigestion, il est vérifié que les gestions actives des autres sociétés de gestion et fonds sélectionnés s'engagent dans une politique sinon identique, du moins cohérente avec celle de Financière Galilée, définie ci-dessus et dans la politique d'investissement responsable. Ceux-ci peuvent a priori mettre en place des approches différentes, néanmoins, la cohérence des approches est appréciée par l'alignement des politiques appliquées par chaque OPC sélectionné avec celles de Financière Galilée en fonction de l'approche choisie pour chaque fonds (classification SFDR, best in class, best in universe etc.).

Par ailleurs, dans le cadre du traitement des données fournies par le prestataire externe, Financière Galilée peut envisager des exceptions à ces règles d'exclusions sur la base d'une analyse qualitative démontrant que les risques sont atténués de manière efficace et suffisante permettant l'intégration des valeurs concernées. Ces exceptions doivent être négligeables et sont présentées et revues dans le cadre du comité ESG.

¹ Le socle spécifique est appliqué au Fonds Global Innovation Europe

LISTE DES EXCLUSIONS EN VIGUEUR

Les investissements exclus par les critères ci-dessous sont centralisés au sein de listes d'exclusions tenues par la société de gestion Financière Galilée. Ces listes des sociétés exclues sont principalement établies sur la base des éléments communiqués par le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics®. Cette agence indépendante couvre l'ensemble des sociétés de l'univers d'investissement en actions, ainsi que des univers d'investissement en OPCVM et ETF :

➤ Exclusions normatives

Entreprises contrevenantes ou entrant en violation des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies. Ils s'inspirent notamment de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail sur les Droits Fondamentaux des Travailleurs, de la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement, de la Convention des Nations Unies contre la Corruption et de la Convention de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) sur la lutte contre la corruption.

En l'absence de liste officielle, l'équipe de gestion constitue et met à jour au minimum une fois par an une liste reprenant les entreprises contrevenantes ou entrant en violation des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies. Celle-ci est élaborée en s'appuyant sur des organismes de référence tel que le fonds souverain norvégien Norges, et le fonds de pension néo-zélandais NZ SuperFund.

Entreprises impliquées dans la fabrication d'armes controversées, à savoir :

- armes à sous munition (ASM) au sens de la convention d'Ottawa (1997) ;
- mines antipersonnel (MAP) au sens de la convention d'Oslo (2008) ;
- armes bactériologiques au sens de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines (1972) ;
- armes chimiques au sens de Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'usage des armes chimiques et sur leur destruction, Paris (1993).

Seuil minimum de chiffre d'affaires : 0% du CA

➤ Exclusions sectorielles

Entreprises impliquées dans les activités liées à l'exploitation des mines de charbon thermiques du fait des émissions de gaz à effet de serre importantes.

Seuil minimum de chiffre d'affaires : 5% du CA

Entreprises impliquées dans les activités de jeux d'argent et de hasard.

Seuil minimum de chiffre d'affaires : 5% du CA

POLITIQUE D'EXCLUSIONS

Entreprises impliquées dans la fabrication de tabac.

Seuil minimum de chiffre d'affaires : 5% du CA

Entreprises impliquées dans la fabrication d'armes militaires.

Seuil minimum de chiffre d'affaires : 50% du CA

➤ Controverses

Entreprises faisant l'objet d'une ou plusieurs controverses sévères de niveau 5 sur l'échelle de notation établie par le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics®.

Sustainalytics® surveille quotidiennement 60 000 sources d'informations à travers le monde pour identifier les incidents qui pourraient être significatifs d'un point de vue ESG. En cas de survenance d'une controverse, ils analysent l'impact sur l'entreprise et ses parties prenantes, mais aussi les risques potentiels qui peuvent y être attachés. L'objectif étant de pouvoir évaluer un niveau de gravité des controverses et de fournir des anticipations d'évolutions de ces dernières. Un contrôle mensuel du niveau de controverse des valeurs en portefeuille est effectué à partir d'un outil propriétaire de Financière Galilée.

PROCÉDURE DE PREVENTION ET DE CONTRÔLE DES EXCLUSIONS

L'équipe de gestion met à jour les différentes listes d'exclusions de façon mensuelle. Les contrôles de premier niveau sont effectués par les équipes opérationnelles, c'est-à-dire les gestionnaires et les assistants de gestion, notamment à la passation des ordres afin d'éviter l'investissement à tort dans une société devant être exclue. Un contrôle a posteriori est également réalisé par le back-office pour chaque nouvel investissement.

Un contrôle de second niveau est réalisé par l'équipe de conformité afin de s'assurer du respect de la politique d'exclusions dans les investissements. Toute anomalie sera escaladée au comité ESG.



FINANCIÈRE GALILÉE

Société de Gestion de Portefeuille
Agrément par l'AMF N°GP 00-023 - ORIAS N°12068677

10, Boulevard Tauler 67000 Strasbourg
95, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris
T +33 (0)3 90 22 92 60 | F +33 (0)3 90 22 92 68

www.figalile.com

SUIVEZ-NOUS

